

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SEREY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés :

- Mme Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUÉLODÉ
- M. Sven ULRIKSON qui a donné pouvoir à Mme BABOIS

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Madame GUICHARD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2023

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET CHIFFRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF (SALLE MULTISPORTS – SALLE DOJO)

Madame LAMOTTE présente l'Avant-Projet Sommaire (APS), les plans, le descriptif technique et le chiffrage. Elle fait part qu'il s'agit d'un projet tourné vers l'avenir en lien avec la santé publique, d'intérêt général et intergénérationnel. Elle précise que les associations, les enseignantes ont été consultées. Les margueritais ont été invités à venir s'exprimer lors de la réunion publique.

Vu le projet présenté par le Cabinet SARL AAMR
Vu la proposition de la commission réunie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, 14 voix « pour » et 5 voix « contre » (Mesdames CASTEL, ANQUETIL, GUÉLODÉ et Messieurs THOMAS et POUETTE ont voté « contre » car la population n'a pas été consultée)

- DÉCIDE de retenir le programme suivant présenté par la SARL AAMR pour un montant prévisionnel de travaux de 1 624 937€ HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont connus : 110 000€ HT (sur 1 500 000€), provision de 120 245.33€ HT sur 1 624 937€ HT de travaux (taux de 7.4%).

Le marché subséquent 1 : conception est estimé à 63 270€ HT.

Le marché subséquent 2 : réalisation : ne sera affermi qu'après les accords de subvention des différents partenaires.